

# Rapport de gestion 2023

---

ACTIVITES

POINTS FORTS

SUIVIS

BILAN

COMPTES ANNUELS







# Avant-propos

*L'exercice 2023 marque la fin d'un cycle... Que cela soit par l'échéance du Contrat de gestion 2021-2023 ou par les avancées, voire aboutissements, d'un certain nombre de projets lancés et suivis ces dernières années par les équipes de la RCA, la fin de l'année exprime un tournant pour la Régie Communale Autonome de Charleroi.*

Ainsi, les travaux concrétisant le parcours d'accrobranche sur le site du Centre de Délassement de Marcinelle ont démarré, les classes de montagne ont à nouveau pu être organisées normalement, le tout nouveau Parking Campus a ouvert ses portes et les piscines tournent au mieux grâce aux divers investissements consentis durant ces trois dernières années.

Le présent rapport fait état de l'ensemble des avancées, des impacts financiers et organisationnels, rencontrés durant l'année écoulée au sein des divers secteurs d'activités de la RCA.

A l'heure de l'écriture de ces quelques lignes et de la clôture prochaine de mon mandat au sein de la RCA, je me réjouis de toutes ces avancées majeures.

Comme à l'accoutumée, je remercie toutes les équipes de la Régie Communale Autonome de Charleroi qui œuvrent au bon fonctionnement de celle-ci, ainsi qu'à son développement.

Line MANOUVRIER,  
Présidente.

# Table des matières

Informations générales		
	Informations légales	Page 03
	Missions	Page 04
	Gouvernance	Page 05
	Moyens humains	Page 07
Administration générale		Page 10
Pôle Immo & Loisirs		
	Centre de loisirs	Page 14
	Centre de vacances	Page 19
	Marché de gros	Page 23
Pôle Piscines		Page 26
	Piscine Hélios	Page 27
	Centre aquatique	Page 32
Pôle Mobilité		Page 36
	Parkings en voirie	Page 37
	Parkings en ouvrage	Page 44
Filiales		
	Crématorium	Page 48
	Immodigue	Page 49
Données financières		Page 50
	Moyens financiers	Page 50
	Etat des principaux contentieux	Page 52
	Compte de résultat	Page 59
	Affectation du résultat	Page 62
	Bilan	Page 63
	Evolution des provisions pour risques et charges	Page 65
	Règles d'évaluation	Page 69
	Rapport du Collège des Commissaires	Page 73
	Rapport du Réviseur d'entreprises	Page 75
	Bilan et comptes de résultat au 31/12/2023	Page 80



## Informations légales

La Régie Communale Autonome de Charleroi (RCA) est une structure juridique qui permet à la Ville de Charleroi de gérer certaines activités à caractère commercial ou industriel au sens des articles L1231-4 à L1231-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

Elle a été créée par délibération du Conseil Communal du 27 juin 2002<sup>1</sup> et ses missions ont été déterminées, en conformité avec l'Arrêté Royal du 10 avril 1995<sup>2</sup>, par les décisions successives du Conseil Communal des 25 septembre 2003<sup>3</sup>, 27 novembre 2003<sup>4</sup>, 22 septembre 2005<sup>5</sup>, 9 juillet 2007<sup>6</sup> et 29 février 2016<sup>7</sup>.

En outre, elle se voit confier, sur base de l'article L1231-1 du CDLD, l'établissement des redevances de stationnement en voirie, leur perception et leur recouvrement, en application du règlement portant redevance sur le stationnement des véhicules, ce qui a été confirmé pour la dernière fois par le vote de modifications au règlement 2022-2025 en séance du Conseil Communal du 25 mars 2024.

Les statuts de la RCA ont fait l'objet d'une coordination par décision du Conseil Communal du 24 septembre 2018<sup>8</sup> dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.<sup>9</sup>

Elle est soumise à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, est assujettie à la TVA au sens de l'article 4 du Code TVA et doit respecter les articles 63, 130 à 144, 165 à 167, 517 à 530, 538, 540 et 561 à 567 du Code des Sociétés.

La RCA est également soumise à la Loi sur les Marchés Publics du 17 juin 2016.

<sup>1</sup>Exploitation de parkings [AR du 10.04.1995, art. 1, 4']

<sup>2</sup>AR du 10.04.1995 déterminant les activités à caractère industriel ou commercial pour lesquelles le Conseil Communal peut créer une régie communale autonome dotée de la personnalité juridique, tel que modifié par l'AR du 09.03.1999.

<sup>3</sup>Fournitures de biens et prestations de services afférentes aux convois et aux pompes funèbres [AR du 10.04.1995, art. 1, 10']

<sup>4</sup>Exploitation d'infrastructures à vocation culturelle, sportive, touristique ou de divertissement [AR du 10.04.1995, art. 1, 7']

<sup>5</sup>Acquisition d'immeubles, constitution de droits réels immobiliers, ... [AR du 10.04.1995, art. 1, 8']

<sup>6</sup>Exploitation d'un abattoir, de marchés publics, organisation d'événements à caractère public, livraison de bien et prestations de services relatifs à l'informatique et l'imprimerie et gestion du patrimoine immobilier de la commune [AR du 10.04.1995, art. 1, 6°, 11°, 12°, 14° et 15']

<sup>7</sup>Ventes d'arbres et de bois provenant d'une exploitation forestière [AR du 10.04.1995, art. 1, 2']

<sup>8</sup>Conseil Communal du 24/09/2018, délibération 2018/8/2

<sup>9</sup>Notons qu'à l'heure de la rédaction de ce rapport, les statuts de la RCA ont à nouveau été adaptés par décision du Conseil communal du 19 février 2024, en vue de la création d'une toute nouvelle filiale « Réseau d'énergie thermique ».

---

## Missions

---

Le CDLD prévoit en son article L1231-9 que la commune conclut un contrat de gestion avec la Régie Communale Autonome. Ce contrat précise au minimum la nature et l'étendue des tâches que la Régie Communale Autonome doit assumer, ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de ses missions.

Le contrat de gestion est établi pour une durée de trois ans et est renouvelable.

Le contrat de gestion, période 2021-2023, a été adopté par le Conseil d'administration de la RCA et le Conseil communal, respectivement en date des 29 septembre 2020 et 23 novembre 2020.

Compte tenu des événements imprévisibles rencontrés durant les exercices 2021 et 2022 notamment, et des avancées significatives connues en 2023 dans les missions confiées à la Régie Communale Autonome, quatre avenants ont été nécessaires et adoptés par les autorités compétentes.

Par ailleurs, le Bureau exécutif ayant marqué sa volonté de conclure un nouveau cycle de contrat de gestion, plutôt que de prolonger l'actuel jusqu'à la fin de la mandature communale, un nouveau contrat, pour la période 2024-2026, a été approuvé par le Conseil d'administration de la RCA et le Conseil communal le 18 décembre 2023.

## Gouvernance

La composition des organes de gestion répond aux prescrits du CDLD et aux statuts de la RCA. Ces derniers ont par ailleurs fait l'objet d'une dernière mise à jour en date du 12 décembre 2023 par le Conseil d'administration, afin d'y intégrer la filiale « Réseau d'énergie thermique », conformément aux missions établies au contrat de gestion.

En 2023, les organes de gestion étaient composés comme suit :

### Conseil d'administration

Présidente : Madame Line MANOUVRIER

Administrateurs : Mesdames Manon CHOEL, Babette JANDRAIN et Julie PATTE.

Messieurs Karim CHAIBAI, Mahmut DOGRU, Eric GOFFART, Thomas LEMAIRE, Paul MAGNETTE, Germain MUGEMANGANGO, Thomas PARMENTIER<sup>1</sup>, Maxime HARDY<sup>2</sup> et Philippe VAN CAUWENBERGHE.

Observateurs : Messieurs Xavier DESGAIN et Jean-Noël GILLARD.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois.

Le taux de présence moyen des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration est de 80,51 %.  
Celui des observateurs est de 50 %.

### Bureau exécutif

Présidente : Madame Line MANOUVRIER

Administrateurs : Madame Julie PATTE et Monsieur Eric GOFFART.

En 2023, le Bureau exécutif s'est réuni 12 fois.

Le taux de présence moyen des administrateurs aux réunions du Bureau exécutif est de 83,33 %.  
Celui des invités réguliers est de 83,30 %.

<sup>1</sup> Du 01/01/2023 au 30/05/2023.

<sup>2</sup> A partir du 30/05/2023, en remplacement de Monsieur Thomas PARMENTIER.



## Collège des Commissaires

IRE : Madame Céline ARNAUD, RSM InterAudit.

Conseillers : Madame Zaïna IHIRROU<sup>3</sup>. Messieurs Benjamin DEBROUX<sup>4</sup> et Gaëtan BANGISA.

<sup>3</sup> A partir du 29/08/2023, en remplacement de Monsieur Benjamin DEBROUX.

<sup>4</sup> Du 01/01/2023 au 29/08/2023.

## Moyens humains

Au 31 décembre 2023, le cadre du personnel s'établit comme suit :

	Poste	Remarques	Situation au 31/12/2020 en ETP	Situation au 31/12/2021 en ETP	Situation au 31/12/2022 en ETP	Situation au 31/12/2023	Cadre projeté 2024 en ETP
ADM	Directeur gérant		1	1	1	1	1
	Chef de Division/Juriste		1	1	1	1	1
	Responsable projets		1	1	1	1	1
	Comptable		1	1	1	1	1
	Secrétaire de direction		1	1	1	1	1
	Secrétaire	Support RH et BC	0,5	0,5	0,75	0,75	0,75
	Employé d'administration	Conseiller en prévention	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Employé d'administration	Support Chef de Division	1	1	1	1	1
	Employé d'administration	Support Comptable	1	1	1	1	1
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8,25</b>	<b>8,25</b>	<b>8,25</b>
CDV	Employé d'administration		1	1	1	1	1
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Aînés	Secrétaire		0,25	0,25	0	0	0
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0,25</b>	<b>0,25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CDL	Brigadier		1	1	1	1	1
	Ouvriers qualifiés	Forestiers et polyvalents	2,5	3,5	3,5	3,5	3,5
	Secrétaire		0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
	Chargé de projets		1	1	1	1	1
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>4,75</b>	<b>5,75</b>	<b>5,75</b>	<b>5,75</b>	<b>5,75</b>
Piscines	Directeur		1	1	1	1	1
	Moniteur Général d'organisation		1	1	1	1	1
	Moniteur d'organisation		1	1	1	1	1
	Surveillant de bassin	Gestionnaire Caqua					0,5
	Surveillant de bassin		8	8	8	8	7
	Surveillant de bassin	Détaché Ville	1	1	0	0	0
	Surveillant de bassin	Profil technique					0,5
	Caissier		3	3	3	3	3
	Vestiairiste		3,5	3,4	3,4	2,4	2,4
	Vestiairiste	Etudiant W-E permanent					0,5
Vestiairiste	Détaché Ville	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>19,8</b>	<b>18,8</b>	<b>17,8</b>	<b>18,3</b>
Mobilité	Chef de Division		1	1	1	1	1
	Responsable technique	Détaché Ville	1	1	1	1	1
	Chef de service administratif	Détaché Ville	0	0	0	0	0
	Coordinateur des équipes		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Profil spécifique Q2C		0	0	0	0,5	0,5
	Secrétaire		1	1	1	1	1
	Employé d'administration		4	6	4	4,5	4,5
	Employé d'accueil		0	0,6	0,6	0,6	0,6
	Agents constatateurs		7,5	6,5	7,5	8,5	9,5
	Technicien voirie	Technique + ouvrier	1	2	2	2	2
	Technicien ouvrage	Technique + ouvrier	1	1	1	2	2
	Employé d'administration	ParkO	0,5	0,5	0,5	0	0
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>17,5</b>	<b>20,1</b>	<b>19,1</b>	<b>21,6</b>	<b>22,6</b>
Marché de gros	Brigadier		0	0	0	0	0
	Ouvrier qualifié		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
<b>Tous secteurs</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>52</b>	<b>55,4</b>	<b>53,4</b>	<b>54,9</b>	<b>56,4</b>

Le volume global de l'emploi passe de 53,4 fin 2022 à 54,9 au 31 décembre 2023. Cette augmentation de +1,5 ETP s'explique par le recrutement de +0,5 ETP employée administrative secteur stationnement et de celui d'un agent constatateur supplémentaire, +1 ETP, permettant aux deux scan-cars de tourner quotidiennement afin de couvrir l'intégralité de la zone à contrôler, qui a sensiblement augmenté au fil du temps.

Notons encore les deux mobilités internes suivantes :

- Passage d'un vestiairiste (+/-1 ETP) au secteur Mobilité – Parkings en ouvrage, compensé par le recrutement partiel d'un étudiant (+0,5 ETP) afin d'assurer les week-ends et permettant une réorganisation du département Vestiaires, au sein duquel les agents ne prestent désormais plus que du lundi au vendredi.
- Changement partiel de fonction (0,5 ETP) d'un agent constatateur vers le profil spécifique Q2C (Analyse de données de stationnement).

#### Personnel subsidié

Depuis 2013, la RCA dispose d'une aide financière de la Wallonie « APE » dans le cadre de sa gestion de la piscine Hélios.

Pour l'exercice 2023, cette aide a continué d'être octroyée pour 10 agents : 8 surveillants de bassin et 2 caissiers.

La RCA a également bénéficié d'aides financières « Impulsion » du Forem pour 3 de ses agents du secteur stationnement.

#### Personnel mis à disposition

- Ville de Charleroi : 1 ETP responsable technique – Pôle Mobilité (échéance au 27/01/2025) et 1,5 ETP vestiairistes Hélios (à durée indéterminée).
- Ville de La Louvière : 1 ETP Chargé de projet – Administration générale.

Pour les agents mis à disposition au sein de la piscine Hélios ainsi que l'agent mis à disposition par la Ville de La Louvière, la RCA prend en charge les frais de personnel.

- CPAS de Charleroi : depuis plus de treize années, la RCA, via le Centre de loisirs de Marcinelle, collabore avec le CPAS dans le cadre de conventions « Article 60 ». Ce faisant, la RCA remplit sa mission d'employeur public en remettant au travail un public éloigné de l'emploi, tout en bénéficiant d'une



main d'oeuvre souvent volontaire et désireuse de se réinsérer sur le marché du travail. En permanence, ce sont trois, voire quatre, travailleurs en réinsertion qui aident l'équipe forestière dans la gestion et l'entretien du site.

Pour ces agents, la RCA contribue financièrement, mensuellement, à hauteur de 350,00 € par personne (montant de base non indexé), soit 386,43 € en 2023.

Aussi, depuis de nombreuses années, la piscine Hélios est associée à la cellule des mesures judiciaires alternatives de la Ville de Charleroi. A cette occasion, des personnes condamnées à une peine de travail, sont amenées à effectuer leur peine au sein de la piscine Hélios, au niveau des vestiaires,

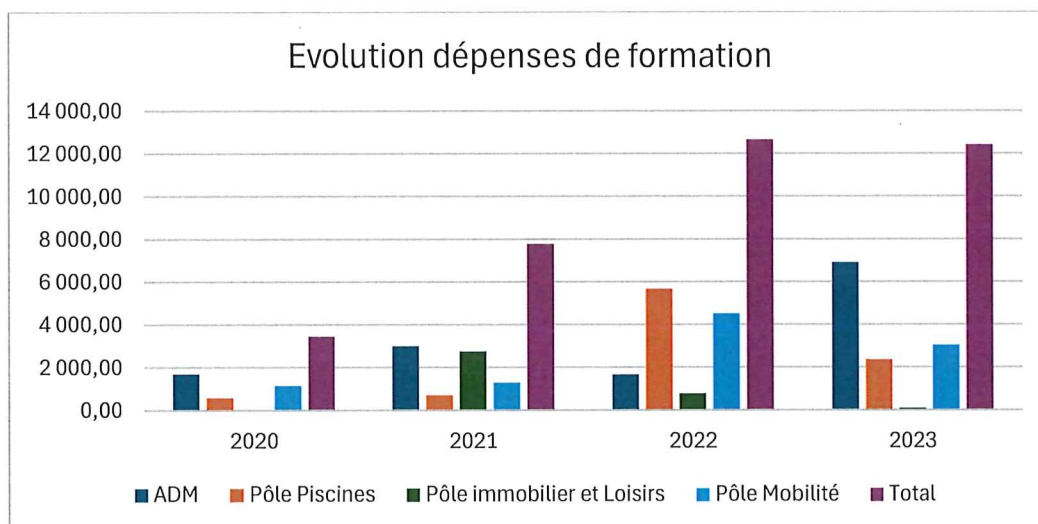
Depuis 2021, cette collaboration s'est étendue au Centre de loisirs de Marcinelle, ainsi qu'au Centre aquatique, au sein desquels ces personnes effectuent de menus travaux d'entretien.

Ainsi, en 2023, ce sont 21 TIG (12 au CDL, 8 à l'Hélios, 1 au Centre aqua) qui ont effectué différentes prestations pour la RCA.

### Formation du personnel

La spécificité des activités de la Régie Communale Autonome nécessite une formation continue du personnel. La RCA y veille et y consacre un budget annuel qui ne cesse d'évoluer.

Au-delà des formations obligatoires telles que le recyclage annuel des surveillants de bassin et des agents ayant suivi la formation de premiers secours, plusieurs agents ont ainsi suivi diverses formations, participé à des colloques et autres conférences courant 2023.



---

## Historique

---

Depuis la création de la Régie Communale Autonome en 2002, l'Administration générale assume les fonctions de support pour compte des différents secteurs.

---

## Infrastructure

---

Depuis 2016, date d'acquisition de son bâtiment situé Avenue de Waterloo, la RCA y a installé son siège social et administratif.

Il est occupé à la fois par le personnel de l'Administration générale, par l'unique employé du Centre de vacances, mais aussi l'ensemble des services du stationnement en voirie (technique et administratif).

Le siège est en effet tout particulièrement adapté à l'accueil du public « parking ». Sa structure est de nature à garantir la sécurité des agents de première ligne, en charge de l'accueil de personnes parfois agressives.

Cependant, le développement des diverses activités de la RCA font que les locaux atteignent leurs limites de capacité, à tout le moins dans leur configuration actuelle. C'est pourquoi, la Régie Communale Autonome envisage d'acquérir un nouveau bâtiment, qui serait consacré au service technique et au charroi de la RCA.

---

## Missions

---

Les diverses fonctions de support de la RCA sont consacrées autour de deux axes constituant l'Administration générale de la RCA :

- Le Secrétariat général
- Le Département Projets-Maintenance



Le premier, assure les fonctions de secrétariat, de préparation des réunions des organes de gestion, de gestion des ressources humaines, de gestion comptable et de service juridique de la Régie. Il rassemble donc toutes les fonctions de support des domaines d'activités de la RCA et nécessite des équipes consciencieuses et réactives.

Le second, plus récemment mis sur pied, est le corollaire de la multiplication des projets et des infrastructures à gérer. Ainsi, il s'est avéré nécessaire de constituer une équipe chargée du suivi de ces projets et de la maintenance générale, y compris des petites réparations à réaliser sur le patrimoine immobilier ou confié à la Régie. La mise en place de ce département permet par ailleurs d'avoir une vision transversale des marchés publics de travaux ou de fournitures liés à la maintenance des différents secteurs.

---

## Exploitation 2023

---

D'importants marchés publics ont à nouveau été lancés et/ou attribués courant de cet exercice. Parmi eux, un marché public pour des services de communication, l'implantation d'un nouveau logiciel comptable (qui a nécessité la contribution des divers employés concernés par la facturation et l'édition de bons de commande au sein des différents secteurs), ainsi que divers marchés de travaux visant à réduire les consommations énergétiques dans le cadre de l'adhésion de la RCA à la centrale d'achat RENOWATT courant 2022. Ainsi, deux marchés sont prévus pour une attribution fin 2024, à savoir un contrat de performance énergétique pour les quatre piscines qui sont et seront gérées par la RCA, ainsi qu'un Design and Build pour le Centre de Délassement.

Par ailleurs, un audit énergétique global des divers bâtiments de la RCA a pu être réalisé et un marché public visant l'isolation de la plateforme du siège social a d'ores et déjà été attribué en 2023.

Toujours dans le cadre de la transition énergétique de la RCA, cette dernière a par ailleurs rejoint la Ville de Charleroi dans son projet « d'installation de moyens de production locale d'énergie renouvelable et durable » (ou panneaux photovoltaïques) sur certains bâtiments communaux. En août dernier, le Conseil d'administration de la RCA a approuvé la convention tripartite y relative avec IGRETEC et NEOVIA pour le bâtiment du siège social, ainsi que deux bâtiments du Marché de gros.



Le service comptabilité, en collaboration avec l'ensemble des équipes, a quant à lui travaillé à l'élaboration du nouveau contrat de gestion, période 2024-2026, après un ultime avenant réalisé sur le contrat de gestion précédent. Parmi les évolutions marquantes de ce nouveau contrat de gestion, il convient de mettre en évidence les éléments suivants :

- Le développement du Pôle Piscines avec, durant le prochain Contrat de gestion, la reprise en gestion de la piscine Yernaux, ainsi que de sa salle omnisports ;
- Le développement du Pôle Mobilité, avec la nouvelle mission de gestion des boxes vélos, la reprise d'un ou plusieurs parkings en ouvrage et le développement de l'expertise (notamment à travers l'Observatoire du stationnement) en matière de stationnement en voirie ;
- La poursuite des projets majeurs du Pôle Immobilier, avec la mise en œuvre des SAR au Marché de gros, la préparation de la relance d'une concession de longue durée à Marcinelle-en-Montagne ou le gros projet de rénovation de diverss bâtiments, en tout premier lieu le Centre de Délassement, à travers le Contrat de Performance Energétique (Renowatt).

Le passage de l'ensemble du personnel au système d'encodage et de gestion en ligne des congés, et autres absences, a mobilisé le service RH durant de nombreux mois. Le passage vers une automatisation était plus que nécessaire... En effet, à l'avenir, le service sera amené à gérer un plus grand nombre d'agents avec, notamment, l'extension du Pôle Piscines.

Au niveau de la communication, la RCA continue son développement. Depuis l'implantation de Google Analytics sur le site Internet de la RCA courant août 2022, ce sont 394.000 visites qui ont été enregistrées (chiffres arrêtés à janvier 2024).

Les diverses pages Facebook créées courant 2022 ont également leur petit succès.

	Followers 2022	Followers 2023
Profil RCA	< 500	3.000
Page CDL	< 500	541
Page Charleroi-les-Bains	4.700	5.700
Page Hélios	< 500	1.400

Grâce au marché pour des créations graphiques, rédactions et divers services de communication, attribué courant 2023, la communication externe devrait continuer à se développer.

Quant à la communication interne, depuis 2022, le service transmet à chaque agent, par courrier électronique, une newsletter semestrielle. Celle-ci reprend à la fois le suivi des divers dossiers et projets par secteur d'activités, les informations pratiques en lien avec la RH, les événements à venir et les informations relatives à l'entrée / sortie du personnel.

Au niveau juridique, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne sur la protection de la vie privée en 2018, notre juriste a développé ses compétences afin de conformer la RCA à la législation. Aussi, dans ce cadre, cette dernière a été désignée en tant que DPO (Déléguée à la Protection des Données) de la RCA.

Courant 2023, le Conseiller en prévention a poursuivi la mise en œuvre de ses diverses actions. Ainsi, les PIU (Plans d'Intervention d'Urgence) pour l'ensemble des bâtiments ont notamment été réalisés. Un appel interne a été lancé au sein du personnel en vue de constituer des équipes de premières interventions en cas d'incendie. Aussi, une analyse des différents postes de travail a également été faite et un bureau « espace zen » a été aménagé au siège social.

---

## Les chiffres de l'exercice

Alors que le taux d'absentéisme moyen en Belgique pour 2023 se situe autour de 11,16% dans les entreprises de moins de 50 travailleurs, au sein de la RCA celui-ci se situe à seulement 4,44 %.

---

## Le fait marquant

L'exercice 2023 a vu naître le tout nouveau contrat de gestion établi entre la RCA et la Ville de Charleroi. Ainsi, les diverses missions que cette dernière confie à la RCA ont été définies pour la période 2024-2026.



### Historique

En séance du 28 avril 2008, le Conseil Communal de Charleroi a décidé de confier à la Régie Communale Autonome la gestion du site dit du « Centre Social de Délassement de Marcinelle ». Ce dernier est organisé en deux secteurs distincts au sein de la RCA ; d'une part, la partie aquatique du site, rebaptisée Centre aquatique et développée au Pôle Piscines, et d'autre part, la partie locative, dénommée Centre de loisirs.

La mise à disposition a été prolongée par conventions successives, dans l'attente de la préparation d'un bail emphytéotique.

En séance du 27 octobre 2020, le Collège communal a chargé le service Patrimoine de mettre tout en œuvre pour clarifier les derniers points en suspens dans les meilleurs délais afin de finaliser le projet de bail emphytéotique à intervenir avec la Régie Communale Autonome, tel que décidé notamment par le Conseil communal en date du 30 mai 2011 et celui du 4 novembre 2013 pour le site « Centre Social de Délassement de Marcinelle ».

### Infrastructure

Le Centre de Délassement est composé :

- Du complexe aquatique en plein air, traité dans le chapitre « Pôle Piscines » ;
- Du centre de jeunesse, composé d'une salle de spectacle de 350 places, de divers locaux à usage de classes, d'une rotonde d'accueil, de restaurants, d'une cuisine professionnelle et d'une double aile d'hébergements totalement équipée.
- Du « Lake Side », comprenant une salle de réception, des cuisines et un bar,... le tout n'étant pas exploité pour l'heure du fait de l'important état de délabrement.
- De 150 hectares de forêt et de 2 étangs.



---

## Missions

---

- ✓ Assurer l'entretien et le maintien en état des installations ;
- ✓ Assurer, en collaboration avec la DNF, la gestion forestière du domaine en veillant à respecter les fonctions sociales, écologiques et économiques de la forêt ;
- ✓ Mettre en location les installations immobilières du site ;
- ✓ Organiser ou faciliter l'organisation de manifestations grand public sur le site, notamment en accueillant l'asbl CHANA dans ses installations ;
- ✓ Porter le projet de relance de l'activité de type « classes vertes » sur le site ;
- ✓ Chercher un concessionnaire pour exploiter le bâtiment dit « Lake Side » ;
- ✓ Veiller à une utilisation rationnelle des énergies et privilégier les énergies renouvelables.

---

## Exploitation 2023

---

L'exploitation du Centre de loisirs repose sur 4 axes :

- La mise en location de l'infrastructure ;
- Le partenariat avec l'asbl Charleroi Nature ;
- L'exploitation forestière ;
- La gestion d'un lieu de promenade et de détente.

Le nombre de locations, notamment de la salle de spectacle, a été important en 2023. Cette forte demande provient certainement de l'enchaînement des fermetures des autres salles de la région, mais il est également constaté une certaine fidélité de la clientèle accueillie ces dernières années. Les divers organisateurs apprécient les lieux et l'accueil et reviennent pour leur événement annuel.

De nombreuses journées thématiques se sont également déroulées sur le site ; comme la journée « Saveur et Vitalité », « La fête de l'environnement », « Prom Soc days », « Halle des producteurs », etc.

La RCA a par ailleurs collaboré au projet « Festival de Noël », organisé à l'initiative des Comités de quartiers de Marcinelle, du Conseil du district sud et de l'Académie de musique de Marcinelle.

Dans le cadre de la redynamisation du site, lancée depuis 2020, le dossier relatif à l'installation d'un parcours acrobatique en hauteur a pu aboutir. Ainsi, les travaux de construction de l'infrastructure ont débuté courant du mois d'octobre, pour une ouverture au public réussie en date du 30 mars 2024.

Les réflexions quant à la mobilité autour du site ont continué à être menées et ont abouti notamment à une toute nouvelle signalétique sur le domaine, favorisant les parkings en entrée du site et la marche à pied.

Les négociations avec l'unique candidat potentiel pour la concession du « Lake Side » ont été menées durant l'exercice. Cependant, la RCA a dû renoncer à celles-ci, trop éloignées du projet de base. Un nouvel appel à projets sera relancé courant 2024.

Par contre, les négociations avec le prestataire unique désigné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts lancé en 2021 pour la réorganisation de classes vertes sur le site du Centre de Délassement se poursuivent, en parallèle des diverses réflexions énergétiques menées avec RENOWATT quant à la rénovation énergétique des bâtiments (voir partie Administration générale).

Dans le cadre du partenariat avec l'asbl Charleroi Nature (CHANA), la RCA a collaboré à l'aménagement de nouveaux jeux, non-normés, sur le site. L'asbl continue d'organiser sur le domaine de nombreuses activités telles que des journées vertes, des stages, ou encore des anniversaires « nature ».

Les 150 hectares de forêt du Centre de loisirs nécessitent, d'une part, un entretien quotidien (nettoyage, évacuation des chablis, coupes de sécurité, prévention des dégâts de gibiers, ...) et, d'autre part, la mise en place d'une gestion durable du patrimoine naturel. Les travaux quotidiens sont assurés par une équipe forestière composée d'un contremaître et de trois ouvriers forestiers, lesquels encadrent 2 à 3 « articles 60 » en réinsertion. Le bois obtenu dans le cadre de ces activités est, après



séchage naturel, vendu comme bois de chauffage aux particuliers ou utilisé pour l'alimentation du feu de bois de la rotonde du Centre de jeunesse.

Pour rappel, la gestion durable de la forêt s'est vu consacrée par la mise en place, depuis plusieurs années déjà et avec la collaboration de la DNF, d'un « plan de gestion de la forêt ». La mise en œuvre de ce plan permet, tous les trois ans, de procéder à la vente de lots de bois sur pied lors d'une vente publique. Les zones libérées par les coupes font l'objet de nouvelles plantations, exclusivement composées d'essences indigènes. La dernière vente à laquelle la RCA a participé a eu lieu en octobre 2022.

Par ailleurs, les deux sentiers balisés traversant les bois sont entretenus par les agents de la Régie. Depuis 2017, un sentier pédestre permanent, d'une distance de 6,5 km, propose une balade mettant en valeur le patrimoine, l'histoire et les ressources naturelles. Elle comprend 14 stations/lieux d'arrêt dans lesquels de l'information succincte est apposée sur des plaquettes.

En 2023, les équipes ont œuvré, en collaboration avec la Maison du Tourisme de Charleroi, à la conception d'un tout nouveau parcours dans le cadre des balades TOTEMUS. Celui-ci proposera, dès 2024, une balade atypique à travers le Bois du Prince, les prairies avoisinantes, mais aussi au cœur touristique du Centre de Délassement.

La Régie Communale Autonome entretient également l'ensemble des éléments du parcours vitae installés dans les bois et intégralement renouvelés en 2019.

Par ailleurs, depuis 2019, l'activité de pêche, selon le modèle « NO KILL », a repris et est réservée uniquement aux personnes possédant une carte de membre, ainsi qu'un abonnement valide et personnel. Le cheptel piscicole est composé notamment de mélange de blancs, de carpes, de carassins, de tanches, de rousses... Dans ce cadre, les étangs ont été réempoisonnés fin 2023.

---

## Les chiffres de l'exercice

---

❖ Nombre de locations :

33, représentant plus de 58 jours d'occupation des bâtiments.

❖ Stages organisés sur le site :

1 au printemps et 1 en été, soit une occupation supplémentaire des locaux de 25 jours, consacrés uniquement aux stages.



Ont également été accueillis officiellement sur le site (espaces extérieurs, bois, étangs) plus de 20 événements.

---

## Le fait marquant

---

Les travaux de construction du parcours d'accrobranche ont pu débuter en octobre et ont mobilisé les équipes forestière et technique. Malgré les aléas météorologiques, le planning des travaux a pu être respecté et l'accrobranche inauguré en grandes pompes le 30 mars 2024.

## Historique

Depuis 2008, la RCA s'est vu confier la gestion du site de Marcinelle-en-Montagne par la Ville de Charleroi, dénommé, en interne, « Centre de vacances ».

Cette mission s'est formalisée par la convention de commodat approuvée par le Conseil communal de la Ville de Charleroi le 30 mars 2015 et par le Conseil d'administration de la RCA le 26 mai 2015.

Cette convention couvre une période de 30 ans et le prêt est consenti à titre gratuit.

## Infrastructure

Le domaine est composé de :

- 4 chalets (531 lits)
- 1 surface sportive de type « Agoraspace »
- 1 petite ferme
- 1 grenier
- 1 four à pain
- 2 remonte-pentes d'une longueur totale de 593 mètres
- 39 parcelles de terrain pour une superficie totale de 12,75 ha

Le concessionnaire du site d'octobre 2015 à septembre 2020 a procédé, au cours de l'exercice 2018, au remplacement des chaudières du chalet n°4 et au désembouage des cuves de fuel.

Entre 2020 et 2021, le nouveau concessionnaire, Vacances Nature Montagne, a quant à lui procédé aux investissements suivants :

- Sécurité incendie : 23.107,87 €
- Réparation chaufferie : 4.511,04 €
- Pompe double plancher chauffant : 3.555,60 €

- Réparations et matériel cuisine chalets 2 et 4 : 46 139.15 €

Le tout, pour un montant de 77.313,66 € TTC.

Ces divers investissements ont entre autres permis d'obtenir, courant 2023, l'attestation de conformité des chalets, délivrée par la Commission de Sécurité.

---

## Missions

---

- ✓ Mettre en œuvre les moyens de gestion les plus adéquats pour garantir la pérennité de l'infrastructure ;
- ✓ Organiser les classes de neige pour compte de la Ville de Charleroi dans le respect des règles fixées conventionnellement avec la Ville ;
- ✓ S'assurer de la bonne exécution de l'entretien et du maintien en état des installations.

---

## Exploitation 2023

---

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le Centre de vacances a été mis en concession auprès de l'association « Les Balcons du Mont-Blanc », tout d'abord pour une durée de deux ans et, ensuite, après une nouvelle mise en concurrence, l'association « Les Balcons du Mont-Blanc » soutenue par Vacances ULVF, a remporté la concession du site pour 25 ans.

Au cours de l'exercice 2017, l'association concessionnaire du site a cependant fait état d'importantes difficultés financières, lesquelles ont conduit à une rupture de la concession et à la mise en place d'une convention de sortie couvrant une période de transition de 2 ans.

Début 2019, la constatation a été faite que les diverses études, qui devaient permettre à la Ville de Charleroi de prendre attitude quant au devenir du site, n'avaient pas été finalisées et/ou ne permettaient pas aux instances communales de prendre une décision en parfaite connaissance de cause.

Dès lors, face à cette situation exceptionnelle et imprévisible, la sortie de concession a été postposée d'une année, afin d'assurer l'organisation des classes de dépaysement à la montagne pour la saison 2020.



Courant 2020, il s'est donc avéré nécessaire de relancer une nouvelle concession de courte durée ; la prolongation de la sortie de concession avec l'association « Les Balcons du Mont-Blanc » n'étant plus légalement justifiable. Le choix s'est porté sur une concession de courte durée afin de donner le temps au dialogue instauré avec les autorités municipales et départementales pour porter ses fruits. En outre, une mise en concession de longue durée aurait nécessité des délais qui n'auraient pas garanti la désignation d'un concessionnaire pour la saison 2020/2021.

Cette nouvelle concession de courte durée, attribuée à la SASU VACANCES NATURE MONTAGNE, a pris cours le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour un an. Elle est reconduite chaque année depuis lors, conformément aux modalités prévues dans le cahier des charges.

En effet, au vu des circonstances sanitaires exceptionnelles créées par la pandémie de Covid-19, les deux premières années de la concession n'ont pas, à proprement parler, été des années d'exploitation au sens de la concession initiale. En réalité, ce n'est que lors de la saison 2023 que le concessionnaire a connu sa première véritable année d'exploitation.

Pour rappel, en 2022, en raison des conséquences de la pandémie, les classes de neige « version classique » n'ont pu être organisées. Des classes de montagne au printemps ont dès lors été imaginées et se sont parfaitement bien déroulées. Le concessionnaire a fait preuve de réactivité et d'initiatives pour proposer des activités plus que divertissantes aux enfants et les retours n'ont été qu'élogieux.

Pour la saison 2023, l'opportunité a été laissée aux écoles de faire le choix entre des classes de neige « version classique » en hiver ou des classes de montagne au printemps. Les écoles ont très majoritairement fait le choix des classes de neige «version classique ».

Le Conseil d'administration a également pris la décision courant 2023 de ne plus garantir, pour les classes de montagne 2024, un programme avec ski. En effet, le réchauffement climatique rend la perspective de revivre des hivers sans neige de plus en plus probable. A cet égard, étant positionné en moyenne altitude, le site de Marcinelle-en-Montagne est particulièrement exposé à ce risque de semaine sans neige. Dès lors, vu l'impact environnemental, mais aussi l'inconfort majeur que représente 1H40 de transport en car par jour pour se rendre aux Saisies (sans compter le raccourcissement de la période skiable au vu des difficultés à trouver des cars disponibles), le bien-fondé du mécanisme de la garantie neige a été analysé et il a été décidé de retravailler l'offre hivernale du concessionnaire de manière à organiser le séjour à la montagne des contingents « classes de neige », avec activité de ski, uniquement en cas d'enneigement suffisant sur le site.

---

## Les chiffres de l'exercice

---

Suite aux négociations menées en 2023 dans le cadre de la prolongation de la concession, il est prévu que la Régie verse le montant de 642.600,00 € par an au concessionnaire sur base de 1.260 participants pour l'organisation des classes de montagne en hiver avec ou sans neige (+/-10%) et 61.200,00 € HTVA sur base de 60 participants pour les classes de montagne au printemps. Il s'agit là d'une réelle amélioration par rapport à l'année précédente, dès lors que le prix HTVA moyen est passé de 565,00 € à 510,00 €.

Cette amélioration financière s'est faite à périmètre constant de qualité : les activités proposées sont aussi qualitatives et plus variées ; l'encadrement du ski reste identique tout comme le confort et la qualité de l'accueil.

Il s'agit là d'une des premières concrétisations de l'effort fourni par la Ville pour tenter de donner un avenir au site, en y maintenant des activités pédagogiques de qualité à un coût supportable pour les finances communales.

---

## Le fait marquant

---

Pour la première fois depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, les classes de montagne en hiver ont de nouveau pu avoir lieu et, les écoles ont pu choisir entre la version « classique » en hiver ou une version adaptée ayant lieu au printemps.

Ce ne sont pas moins de 1.121 élèves et 164 accompagnants qui ont participé aux classes de neige en hiver, soit un total de 1.285 participants.

Au printemps, ce sont 50 élèves et 12 accompagnants qui se sont rendus sur le domaine.



---

## Historique

Le site du Marché de gros de Marcinelle est confié à la gestion de la RCA par le biais d'une convention de concession domaniale approuvée par le Conseil communal de la Ville de Charleroi en date du 19 décembre 2016 et par le Conseil d'administration de la RCA en date du 20 décembre 2016.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et elle concède l'ensemble immobilier, bâti et non bâti, dans le respect des conventions préexistantes. Elle fait l'objet d'une indemnité d'occupation de 216.000,00 € répartie sur les huit premières années.

---

## Infrastructure

Plusieurs bâtiments, ainsi que la voirie, restent à ce stade exclus de la convention ; ceux-ci étant directement gérés ou utilisés par la Ville de Charleroi. C'est le cas du bâtiment à l'entrée du site, sur la rue des Forgerons, occupé temporairement par le Service des étrangers, ainsi que des entrepôts de l'OGMF, accessibles par la rue de la Douane.

La quasi-totalité des concessions présentes sur le site sont occupées. Celles-ci sont au nombre de 33.

---

## Missions

- ✓ Assurer l'entretien et le maintien en état du site et des installations ;
- ✓ Veiller à concéder les parcelles et bâtiments aux candidats concessionnaires afin de préserver l'affectation de marché de produits frais alimentaires ;
- ✓ Concéder les parcelles et bâtiments aux différents candidats concessionnaires dans le respect des principes d'égalité de traitement ;
- ✓ Percevoir effectivement les loyers ;



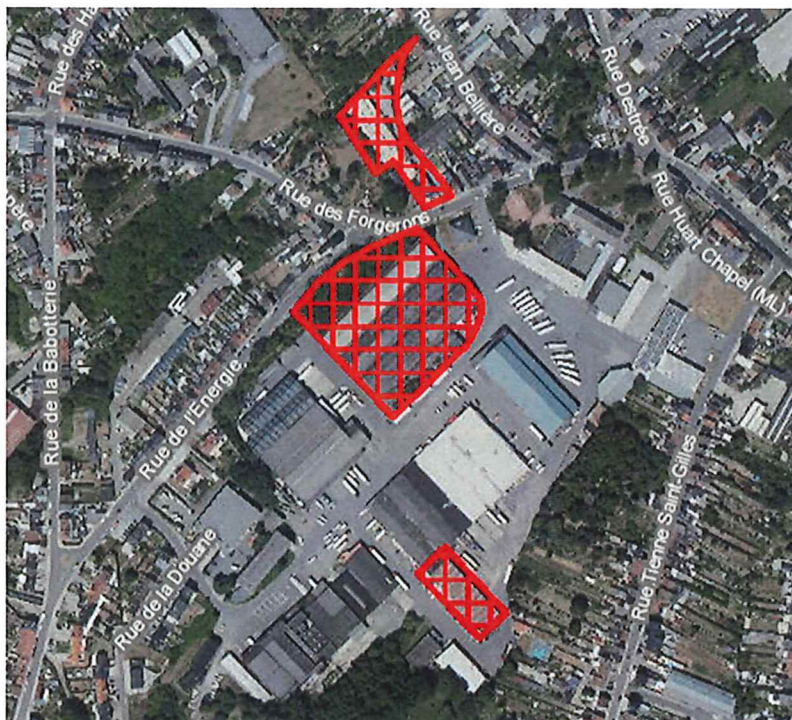
- ✓ Veiller à une utilisation rationnelle des énergies et à privilégier les énergies renouvelables.

## Exploitation 2023

Aucun mouvement n'est à constater dans les concessions durant l'exercice.

Le prestataire en charge de la fermeture des barrières du site ayant pris du retard pour finaliser sa mission, le site n'a pas encore pu être fermé la nuit.

Par ailleurs, conformément à la volonté de la Ville, trois ensembles de bâtiments figurent à l'inventaire des Sites à Réhabiliter (SAR) : l'atelier des locomotives, le mûrissoir à bananes et la chaudronnerie. La démolition de ces structures devrait débuter fin 2024.



Une étude de faisabilité visant à reloger, dans le Lot 21, trois des maraîchers dont les concessions sont échues (et les bâtiments à démolir via les SAR) a révélé que la puissance électrique disponible n'était pas suffisante. Le montant demandé par ORES pour adapter cette puissance étant trop élevé, les maraîchers concernés trouveront à se reloger en dehors du site.

L'un d'entre eux, l'entreprise Remy SA, prévoit de déménager une part importante de ses activités vers son nouveau hub de Jumet. Ce déménagement est prévu au printemps 2024.

---

## Les chiffres de l'exercice

---

Malgré les 21 caméras de surveillance qui ont été installées sur le site afin de sécuriser les lieux et de lutter contre les dépôts sauvages, de nombreuses incivilités de ce type continuent d'être constatées.

Les dossiers de plaintes sont systématiquement transmis à la police administrative.

---

## Le fait marquant

---

Les démarches visant à mettre en œuvre les procédures SAR sur le site avancent à un bon rythme. La démolition des structures visées sur le site devrait se concrétiser en 2024.

## Pôle Piscines

Le contrat de gestion 2021 à 2023 prévoit « (...) à moyen terme, la RCA veillera à développer une expertise technique, réglementaire et opérationnelle, lui permettant de devenir l'opérateur unique des piscines de la Ville de Charleroi. Dans ce cadre, elle étudiera les possibilités de mise en commun et d'économies d'échelle qu'une telle gestion globalisée permettra ».

Dès lors, dès 2020, la RCA a mis en place une intégration complète de la gestion de ses piscines, à savoir l'Hélios et le Centre aquatique de Marcinelle, ainsi qu'une réorganisation des équipes, notamment d'encadrement, afin de créer un véritable «Pôle Piscines », au sein duquel les autres bassins communaux viendront s'intégrer.

Dans ce cadre, de nombreuses réunions sont organisées depuis 2021, afin notamment d'accompagner et de suivre les travaux de rénovation des bassins Yernaux et de Marchienne-au-Pont, bien qu'aucune date de reprise officielle en gestion par la RCA ne soit connue à ce jour.

Les travaux de rénovation du complexe sportif de Yernaux ont débuté en mai 2023 et une réouverture au public est annoncée en septembre 2024. En ce qui concerne la piscine du site, les travaux ont bel et bien été entamés en septembre 2023 et devraient durer 1 an. Ce n'est qu'à la réouverture du bassin que la RCA reprendra effectivement la gestion de l'ensemble du complexe.

En ce qui concerne le complexe de Marchienne-au Pont, le marché public relatif au désamiantage a été attribué en novembre 2023 et les opérations sont en cours. Quant au marché global de travaux, celui-ci sera attribué en mars 2024.



---

### Historique

---

Depuis sa réouverture le 1<sup>er</sup> juin 2013, la piscine Hélios est gérée et exploitée par la RCA dans le cadre d'un contrat de superficie, pour une durée de 30 ans, moyennant une redevance annuelle versée à la Ville de Charleroi.

---

### Infrastructure

---

L'infrastructure est conséquente : le bassin principal mesure 50m de long sur 21m de large et compte 8 couloirs ; une vaste pataugeoire peut accueillir simultanément 4 groupes dans des zones distinctes.

L'enceinte de la piscine est également composée de 8 vestiaires collectifs, 4 vestiaires « famille » (plus vastes), une salle de réunion pour les clubs, une cafétéria et des tribunes de 400 places.

Toutes ces installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (ascenseur, rampes, chaise de mise à l'eau).

Les installations techniques sont particulièrement performantes. La désinfection de l'eau est assurée par deux systèmes d'ultra-violet qui retirent 80% des bactéries. Sept filtres à sable dernière génération complètent le processus d'épuration de l'eau. Pour la phase de chloration, l'Hélios utilise un procédé récent d'électrolyse de sel, ce qui permet de réduire la teneur de l'eau en chlore de 35% et d'éliminer presque complètement les chloramines de l'air.

La piscine Hélios compte aussi 520m<sup>2</sup> de panneaux solaires permettant de chauffer l'eau chaude sanitaire et d'un système de cogénération.

Enfin, afin d'éviter une multiplication des chocs thermiques, et donc de préserver les installations sanitaires, la RCA a procédé, courant 2021, à l'installation d'un système de traitement anti-légionnelle.

L'entretien omnium des installations techniques, ainsi que le nettoyage du site sont confiés à des entreprises spécialisées par le biais de marchés publics. Ces marchés ont été relancés au cours de l'exercice 2021.

Depuis 2021, la piscine est par ailleurs équipée d'un système de détection des noyades en piscine publique « Poséidon ».

Après les travaux de pérennisation des installations effectués en 2018 et le remplacement de l'ensemble du système d'éclairage des locaux « hors bassin », une réflexion a été entamée en 2021 sur les abords extérieurs du bâtiment. Celle-ci a abouti à une collaboration avec l'asbl « Le Centre du Paysage » pour verduriser la zone, en utilisant des essences appropriées et en envisageant une manutention gérable et durable en collaboration avec l'école de Bosquetville jouxtant le bassin. Ce projet est mis en œuvre depuis 2022.

Enfin, conformément à la réglementation, la piscine doit fermer tous les deux ans pour que les bassins soient entièrement vidangés et nettoyés. La dernière opération a eu lieu durant l'exercice 2023.

Courant 2023, il a également été procédé au remplacement de la régulation par un système GTC Priva, pour un montant de 124 285,91 € HTVA.

Le remplacement de la masse filtrante était également planifié en 2023. Cependant, sur conseil de la société en charge de la maintenance des installations techniques, il a été décidé de procéder simultanément au remplacement des crépines et de l'ensemble des joints des 7 filtres (6 pour le grand bassin et 1 pour la pataugeoire). En raison des délais de livraison des pièces, ces travaux ont dû être reportés. Ils seront finalement réalisés courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, pour un montant total de 57.000,00 € HTVA.

---

## Missions

---

- ✓ Assurer l'entretien et le maintien en état des installations ;
- ✓ Accueillir le public sur site dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, 7 jours sur 7, sauf jours fériés et fermetures pour l'organisation de compétitions ou entretien des installations ;



- ✓ Veiller à diversifier les publics fréquentant la piscine ;
- ✓ Favoriser l'organisation de compétitions d'envergure au sein de l'exploitation;
- ✓ Accueillir le public scolaire en veillant à l'équilibre et à la rotation des utilisateurs ;
- ✓ Accueillir les clubs sportifs dans des conditions favorables tant des clubs eux-mêmes que de leurs membres ;
- ✓ Veiller à une utilisation rationnelle des énergies et à privilégier les énergies renouvelables.

---

## Exploitation 2023

---

2023 a une fois encore été une très bonne année en termes de fréquentation. Avec 194.809 nageurs accueillis sur l'exercice et ce, malgré les 13 jours de fermeture du bassin pour vidange, la piscine Hélios confirme sa position de piscine phare à Charleroi. Les nouveaux tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'auront donc pas impacté le nombre d'entrées. L'Hélios a, par ailleurs, accueilli 3 nouveaux clubs de natation, en provenance de Yernaux suite à la fermeture de cette dernière pour travaux.

Pourtant, durant le mois de mai 2023, en raison de la présence de Legionella dans l'eau sanitaire, la piscine a dû être fermée inopinément. Les équipes se sont une nouvelle fois mobilisées afin de mettre à profit cette fermeture et ont anticipé les opérations de vidange et de nettoyage des bassins prévues initialement en août.

Courant du mois de septembre, le système de régulation a été remplacé. Cet investissement, à hauteur de 130.000,00 € htva, permet la gestion de l'ensemble de la machinerie de l'Hélios (chauffage, filtration, cogénération, etc.) et induit surtout un gain énergétique estimé à 15 %. Le gestionnaire pourra également, à tout moment, vérifier les paramètres techniques (températures, puissances, production solaire et calorifique) via un smartphone ou une tablette, grâce à un accès à distance.

Notons encore que les locations occasionnelles pour l'organisation de stages, de compétitions et manifestations diverses, sont en plein essor.



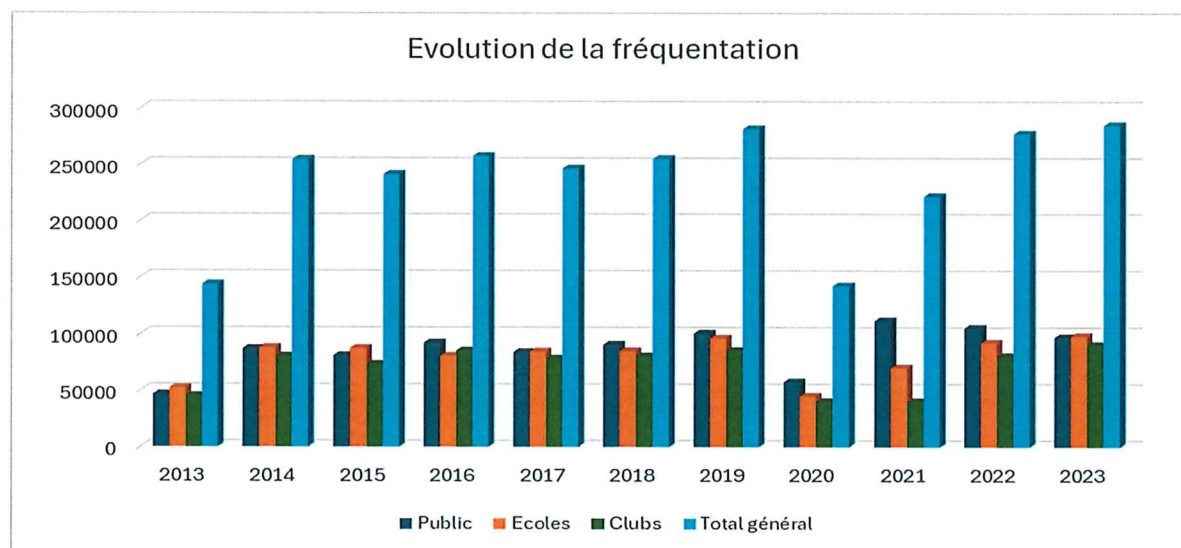
## Les chiffres de l'exercice

194.809 entrées public (hors clubs) ont été enregistrées. En ajoutant le ratio des 13 jours de fermeture pour vidange, le cap des 200.000 entrées aurait été dépassé.

Au niveau du scolaire, on passe de 92.050 entrées en 2022 à 98.024 entrées en 2023 :

- 62.214 pour le primaire
- 31.457 pour le secondaire
- 4.353 pour les asbl et groupements

Evolution de la fréquentation :



	2013(a)	2014	2015(b)	2016	2017(c)	2018(d)	2019	2020(f)	2021(g)	2022	2023(h)
Public	46.392	86.770	80.661	91.955	83.714	90.304	100.381	57.341	111.487	105.146	96.785
Ecoles	52.189	87.768	87.208	80.401	84.349	84.680	96.006	44.866	69.946	92.050	98.024
Clubs(e)	45.000	80.000	73.000	85.000	78.000	80.000	85.000	40.000	40.000	80.000	90.000
TOTAL	143.571	254.538	240.869	257.356	246.063	254.984	281.387	142.207	221.433	277.196	284.809

(a) ouverture de juin à décembre

(b) fermeture de 3 semaines pour vidange imposée par l'AGW

(c) fermeture le mois de décembre pour vidange (imposée par l'AGW) et travaux

(d) fermeture les 24 premiers jours de janvier pour vidange (imposée par l'AGW) et travaux

(e) moyenne des membres

(f) fermetures Covid d'environ 4,5 mois et FMI réduite

(g) protocoles Covid et code rouge (plus de 12 ans scolaire 1er semestre)

(h) fermeture du 17 au 29 mai inclus (légionelle + vidange)

---

## Le fait marquant

---

Le lundi 8 mai 2023, le Directeur du Pôle Piscines a été averti par le laboratoire en charge du contrôle de la qualité des eaux d'une suspicion de Legionella pneumophila dans l'eau chaude sanitaire de la piscine Hélios, entraînant une fermeture inopinée de celle-ci pour plusieurs jours.

Les résultats devant intervenir sous dix jours, après intervention technique sur les boilers, la Direction a décidé de mettre à profit cette fermeture en anticipant les opérations de vidange et de nettoyage obligatoires des bassins de l'Hélios, prévues initialement pour l'été. De la sorte, la fermeture du bassin n'aura eu aucun impact en termes de jours d'ouverture ; la fermeture obligatoire d'août ayant été simplement avancée.

---

### Historique

---

En séance du 28 avril 2008, le Conseil Communal de Charleroi a décidé de confier à la Régie Communale Autonome la gestion du site dit du « Centre Social de Délassement de Marcinelle ». Ce dernier est organisé en deux secteurs distincts au sein de la RCA ; d'une part, la partie aquatique du site, rebaptisée Centre aquatique et développée au Pôle Piscines, et d'autre part, la partie locative, dénommée Centre de loisirs.

La mise à disposition a été prolongée par conventions successives, dans l'attente de la préparation d'un bail emphytéotique.

En séance du 27 octobre 2020, le Collège communal a chargé le service Patrimoine de mettre tout en œuvre pour clarifier les derniers points en suspens dans les meilleurs délais afin de finaliser le projet de bail emphytéotique à intervenir avec la Régie Communale Autonome, tel que décidé notamment par le Conseil communal en date du 30 mai 2011 et celui du 4 novembre 2013 pour le site « Centre Social de Délassement de Marcinelle ».

---

### Infrastructure

---

Le complexe aquatique en plein air, rebaptisé « Charleroi-les-Bains » a été rénové entre 2012 et 2014. Il comprend une piscine en plein air, une piscine de détente (max. 80cm de profondeur), un toboggan aquatique, une fosse de plongée et un solarium herbeux.

Les locaux constituant les vestiaires et la cafétéria ont également été entièrement rénovés. Les travaux ont débuté fin 2020 et ont été finalisés mi-juin 2021, permettant une ouverture au public pour la belle saison.

Courant 2023, d'importants travaux visant le remplacement du système de filtration de l'eau ; comprenant les filtres, les vannes, les pompes, une partie des canalisations, et une nouvelle chaudière basse énergie, ont été réalisés. Cet investissement vise à pérenniser l'outil et à réaliser des économies d'énergie.



En parallèle, d'autres améliorations ont été entreprises en 2023 ; l'extension du système de caméras afin de renforcer la sécurité sur le site, l'ajout de nombreux panneaux extérieurs pour compléter la signalisation existante, l'installation d'un nouveau comptoir d'accueil du public et le remplacement du système de gestion de trésorerie (Cashdro) suite au vol du modèle précédent.

---

## Missions

---

- ✓ Assurer l'entretien et le maintien en état des installations ;
- ✓ Accueillir le public sur site dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène durant les week-ends et jours fériés, en fonction de la météo, du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin et chaque jour, en fonction de la météo, du 15 juin au 31 août ;
- ✓ Veiller à diversifier les publics fréquentant la piscine et permettre à un maximum d'usagers différents de profiter des installations ;
- ✓ Garantir une tranche horaire réservée aux nageurs sportifs avant ou après l'ouverture au public ;
- ✓ Mettre en concession la cafétéria en veillant à assurer une prestation aussi large que possible durant les heures d'ouverture de la piscine ;
- ✓ Veiller à une utilisation rationnelle des énergies et à privilégier les énergies renouvelables.

---

## Exploitation 2023

---

L'année 2023 s'est avérée être une période contrastée à plusieurs égards...

En effet, malgré un planning rigoureux, les travaux visant le remplacement du système d'épuration et de chauffage du bassin a été émaillé de multiples imprévus, nécessitant une gestion de l'urgence. L'ouverture de la saison 2023 a toutefois pu être maintenue dans les délais annoncés. Quatre avenants à ce marché, attribué à la société VEOLIA au montant d'offre contrôlé de 497.869,57 € htva, ont été nécessaires. Le premier, portant sur le système de chloration, le second sur la maintenance des installations et le remplacement de certaines pièces défectueuses, le troisième pour le passage d'une caméra dans les canalisations en vue de détecter une éventuelle fuite et le quatrième sur divers travaux

supplémentaires (remplacement de canalisations, de vannes, de quatre supprimeurs de chlore, etc.). Ces avenants représentent un surcoût de 60.606,29 € htva.

Concernant l'affluence, bien que la capacité d'accueil ait été augmentée, avec une jauge rehaussée entre 750 et 800 visiteurs par créneau horaire, le nombre d'entrées n'a pas atteint les chiffres exceptionnels de 2022. Les conditions météorologiques, peu favorables, ont convaincu quelques 26 490 visiteurs à se rendre sur le site. Parmi ces derniers, notons que près de 20 % (5 114) étaient des nageurs sportifs. Cette augmentation, de plus de 7 % par rapport à l'année précédente, est très encourageante et confirme la nécessité d'étendre la période d'ouverture pour ce type de public. Par ailleurs, l'ouverture matinale, dès 7h00 et jusque 10h00, pour les nageurs sportifs, a permis une meilleure utilisation des infrastructures sans engendrer de coûts supplémentaires en personnel.

Malheureusement, en tout début de saison, le vol du Cashdroo a nécessité l'achat d'un nouveau système de caisse. Pour renforcer la sécurité, un système de surveillance par caméra-vidéo, avec alerte directe à la police en cas d'intrusion, a été installé sur le site.

Sur le plan des aménagements, le comptoir d'accueil prévu a été mis en place, et la signalisation a encore été améliorée, avec l'ajout de plusieurs panneaux en extérieurs.

En ce qui concerne le personnel, l'organisation mise en place en 2021 s'est révélée efficace. L'internalisation du nettoyage, testée en 2023, a été concluante et sera réitérée moyennant l'engagement d'un étudiant, en renfort d'équipe, lors des journées de fortes affluences. De plus, un gestionnaire à demeure sera désormais présent pendant toute la saison. L'un de nos surveillants de bassin a en effet entamé une formation de Gestionnaire d'Infrastructures Sportives en septembre 2023, en vue de reprendre la gestion du Centre aquatique, ainsi que de la piscine Yernaux aux termes des travaux.

Un second surveillant de bassin a fait part, lui, de son souhait de se spécialiser dans la maintenance technique des piscines. Il a également entamé une formation dans ce cadre et sera en charge de la maintenance légère des installations du Centre



aquatique, permettant une réduction, dès 2024, des coûts liés au marché de maintenance.

Enfin, le projet d'installation d'une bâche thermique, amorcé en 2022, a été confirmé courant 2023 par la réception d'un pré-avis favorable du SPW quant à l'obtention d'un subside Infraspports. Cette couverture du bassin, envisagée pour 2025, permettra d'étendre les périodes d'ouverture, préalablement et a posteriori de la saison officielle, tant pour les groupes scolaires, les clubs, que pour d'autres publics.

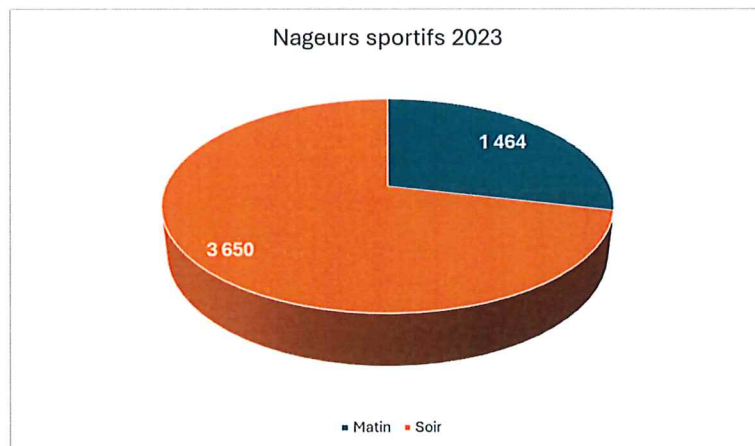
Notons encore qu'une division des étages du bâtiment est actuellement à l'étude afin de permettre une meilleure régulation des locations en saison et hors saison. Ces mesures visent à améliorer encore davantage l'expérience des visiteurs et la gestion globale du site pour les saisons à venir.

---

## Les chiffres de l'exercice

---

26 490 nageurs ont été accueillis en 2023, dont près de 20 % (5 114) étaient des nageurs sportifs.



---

## Le fait marquant

---

L'investissement consenti pour le tout nouveau système de filtration et de chauffage de l'eau des bassins garanti à la RCA, pour au moins 10 ans, une qualité de l'eau et une expérience de nage unique.



## Pôle Mobilité

Ce Pôle regroupe les parkings en ouvrage et le stationnement en voirie et s'étendra prochainement à la gestion des boxes vélos.

Par ailleurs, depuis 2021, afin de rencontrer le souhait de la Ville de voir la RCA agir comme un véritable opérateur de mobilité, en lien avec le stationnement, la RCA a mis sur pied, et anime, l'Observatoire du stationnement, en collaboration avec la Ville de Charleroi et la zone de police.

### Historique

Depuis 2002, les missions de vérification du respect des dispositions des règlements redevances successifs, relatifs au stationnement dépenalisé en voirie, de perception et de collecte des redevances, ainsi qu'à défaut de paiement, de recouvrement de celles-ci par la voie civile, ont été confiées par la Ville de Charleroi à la Régie Communale Autonome.

Dans ce cadre, le règlement redevance a été adapté à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, en sa séance du 12 décembre 2023, le Conseil communal a voté une nouvelle version, qui s'appliquera dès 2024 et prévoit :

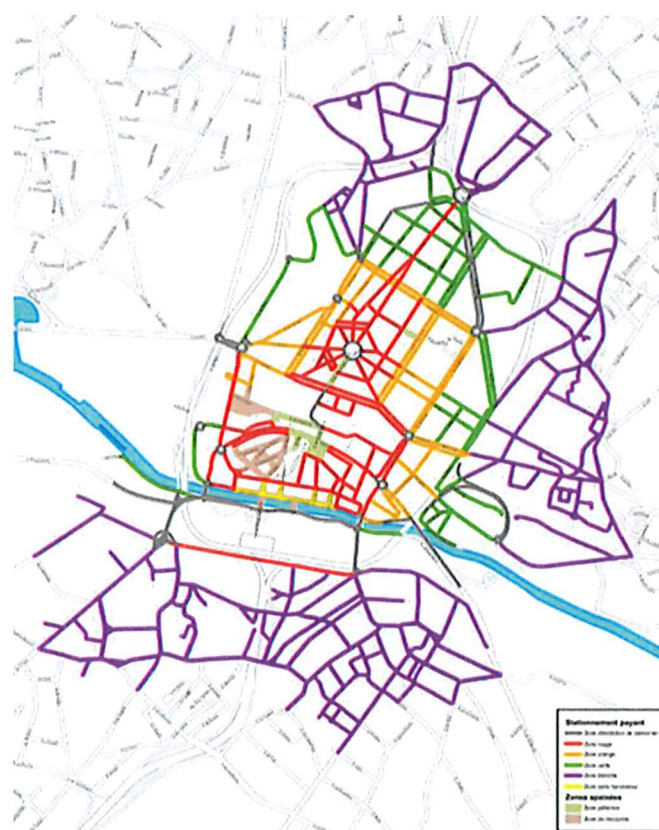
- Le passage de la zone turquoise de 2 à 3 heures ;
- La gratuité des abonnements pour les prestataires de soins de santé, avec engagement sur l'honneur du titulaire ;
- La consécration du plafond de la clause indemnitaire réclamée en cas de regroupement de redevances ;
- La création d'un abonnement pour les véhicules partagés en free-floating ;
- L'implémentation de zones magentas et turquoise à Ransart (ressort des annexes, pas du règlement).

Ces divers règlements ont pour effet :

- D'étendre la zone de stationnement payant sur l'intégralité du centre-ville et sur sa périphérie directe ;
- De déterminer des zones sur lesquelles le stationnement est autorisé pour une durée limitée ;
- De diviser la zone de stationnement payant en zones différenciées, en fonction des objectifs déterminés par le plan de mobilité ;
- De fixer des tarifications différenciées en fonction des zones d'action ;
- D'intégrer la gestion des zones bleues et des zones de stationnement à durée strictement limitée dans le périmètre d'action de la RCA, désormais identifiées comme, respectivement, zones « turquoise » et « magentas ».

Les emplacements de stationnement payant sont délimités en zones, de couleur différente, et régies de manière distinctes, selon leurs spécificités.

En 2023, le nombre de places de stationnement avoisinait les 7 292, soit 39% de places contrôlées en plus par rapport à 2017. Ce nombre tient compte de la fin des différents travaux de réfection ou de modification des voiries en lien avec les chantiers de Charleroi District Créatif et leurs conséquences sur les voiries avoisinantes, mais aussi des différentes extensions des zones blanches et turquoises. A elle seule, la zone turquoise compte désormais près de 900 emplacements de stationnement gratuits, pour une durée limitée à 120 minutes, sans ticket. Le nombre de zones « magenta » est également en augmentation et passe de 31 à 40 poches, représentant un total de 142 places de stationnement.



Le règlement voté par le Conseil communal en sa séance du 12 décembre 2023 prévoit 73 emplacements magenta supplémentaires. Pour rappel, ces zones se situent dans les centres périphériques et sont destinées à une activité de type « kiss and ride », « click and collect » ou encore « shop and go ». Un nouveau déploiement est donc prévu courant de l'année 2024.



---

## Missions

---

- ✓ Assurer la mise en œuvre du règlement redevance communal relatif au stationnement en voirie ;
- ✓ Assurer un recouvrement efficace des redevances impayées, par toutes voies de droit, en veillant à éviter autant que possible les procédures judiciaires ;
- ✓ Participer activement à la mise en place du plan de mobilité communal et, de manière plus générale, à la politique de mobilité décidée par la Ville de Charleroi ;
- ✓ Mettre en place des campagnes de promotion de la mobilité, en particulier de la mobilité douce, ainsi que de l'intermodalité.

---

## Exploitation 2023

---

Dans le cadre de cette activité, la Régie a procédé à la commande de 523 horodateurs depuis 2016. 56 appareils ont été installés cette année-là, 222 sont opérationnels depuis janvier 2017 dans les zones Centre et Sud, ainsi que 150 de plus depuis 2018. Le solde a été en partie installé fin 2019, dans les zones blanches Est. La zone Nord a, quant à elle, été couverte courant 2020. Cependant, compte-tenu de la pandémie, les contrôles dans cette zone n'ont été lancés que fin février 2021. L'année 2022 a vu exécutée la dernière commande d'horodateurs. Par la suite, l'analyse des besoins de rotation sur les axes pénétrants a démontré que le stock d'horodateurs en attente de redéploiement ne rendra pas nécessaire la passation d'un nouveau marché pour ce type de matériel. Début 2023, l'extension des zones blanches Nord et Sud se concrétisera avec l'installation des dernières machines disponibles.

Depuis 2022, les nombreux travaux de voirie dans le centre-ville ont engendré une mise hors service d'un nombre important d'horodateurs. Dans ce cadre, diverses mesures de soutien aux commerçants ont par ailleurs été mises en place par la RCA. L'une d'elles, désignée « Shopping malin », consistant en la gratuité du stationnement sur certains axes les samedis, a même été prolongée pour une durée indéterminée.

Quant à l'Observatoire du stationnement (O.D.S.), créé en 2021, celui-ci est devenu pleinement opérationnel au cours de l'exercice 2022, et a présenté en 2023 son premier rapport annuel (relatif aux données de l'exercice 2022). Pour rappel, l'Observatoire est composé de différents acteurs publics en matière de stationnement et de mobilité (Zone de Police, Cellule Mobilité, Service Voiries, etc...), dont la RCA. Il se réunit mensuellement et le secrétariat est assuré par la RCA. Cet organisme permet à la fois de collecter des données objectives pour la RCA, ou tout autre opérateur extérieur, mais aussi de communiquer le plus efficacement possible entre les différents services concernés (Ville, Police administrative, commerçants, organisateurs d'événements, etc.).

La création de cet Observatoire va aussi dans le sens du Plan Stratégique Transversal de la Ville, qui est de rendre cette dernière plus durable, en développant une politique de déplacement qui favorise la mobilité douce, collective et le covoiturage, ainsi que la mise en place d'une infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public. Différentes recommandations sont émises par l'O.D.S. L'offre de stationnement pour les PMR, les zones à fortes rotations avec ou sans horodateur, ainsi que différents problèmes spécifiques de stationnement, y sont analysés.

La RCA a, par ailleurs, mis en place une réelle collaboration avec les services de police dans le cadre de la transmission de données de véhicules en irrégularité. Un échange d'informations et de statistiques, concernant notamment l'occupation des emplacements pour personne en situation de handicap, a permis d'en accroître le respect. Une collaboration, toute aussi étroite, existe avec le service de la voirie en charge du marquage. En effet, les statistiques démontrent, sans surprise, qu'un marquage visible est plus efficient.

Toujours dans cet objectif, fin 2023, la RCA a remis sa candidature, en collaboration avec la Province de Hainaut, afin d'obtenir un subside dans le cadre de l'appel à projets de Smart Région de la stratégie Digital Wallonia. Son projet, portant sur l'« Exploitation des données de la scan car pour analyser et améliorer la politique de stationnement dans un grand centre urbain » consiste à exploiter les données récoltées par les scan-cars pour analyser, améliorer, voire prédire le stationnement dans un hypercentre d'un grand noyau urbain, tel que celui de Charleroi. Il recevra, courant 2024, l'accord officiel de la Région wallonne quant à ce. Un logiciel applicatif sera développé afin de concrétiser cet objectif.



Notons encore que la RCA a adapté ces procédures de recouvrement amiable et judiciaire durant l'exercice suite, notamment, aux enseignements tirés de la mise en œuvre des procédures précédentes, mais également à l'entrée en vigueur de la loi du 4 mai 2023 introduisant dans le Code de droit économique un livre XIX « dettes du consommateur ». A la suite de quoi, la RCA a collaboré avec l'asbl « Droits Quotidiens » en vue de simplifier et d'éclaircir les divers courriers, en lien avec les redevances de stationnement, à destination des usagers en défaut de paiement.

Enfin, au niveau du personnel, le recrutement d'un agent complémentaire a été opéré en 2023 afin de renforcer les équipes *on street* en flux tendu, à la fois en raison du recours à une seconde scan-car, mais aussi suite à la modification partielle (0,5 ETP) des fonctions d'un employé qui s'est vu confier l'analyse des données relevées par les véhicules de contrôle, utiles à l'Observatoire du stationnement.

---

## Les chiffres de l'exercice

---

Diverses cartes et formules d'abonnement permettent à certaines catégories d'usager de stationner leur véhicule, de manière illimitée, dans certaines zones de stationnement. Toutes ces cartes sont dématérialisées et le contrôle des droits à stationner est réalisé exclusivement sur base du numéro d'immatriculation du véhicule.

Au cours de l'exercice 2023, la RCA a délivré :

↑ 6 609 cartes riverains contre 5 566 en 2022, 5 212 en 2021 et 5 161 en 2020

↑ 4 974 abonnements en voirie contre 4 120 en 2022, 3 931 en 2021 et 3 632 en 2020

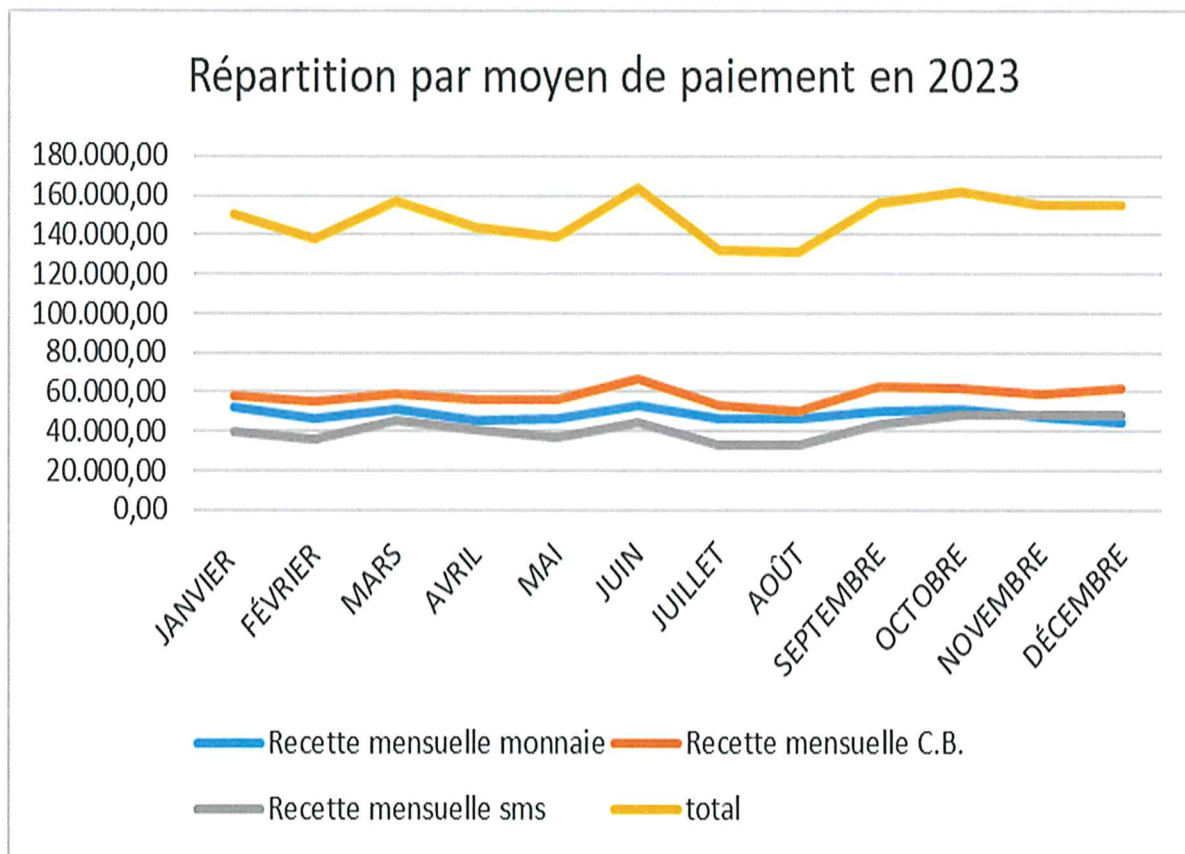
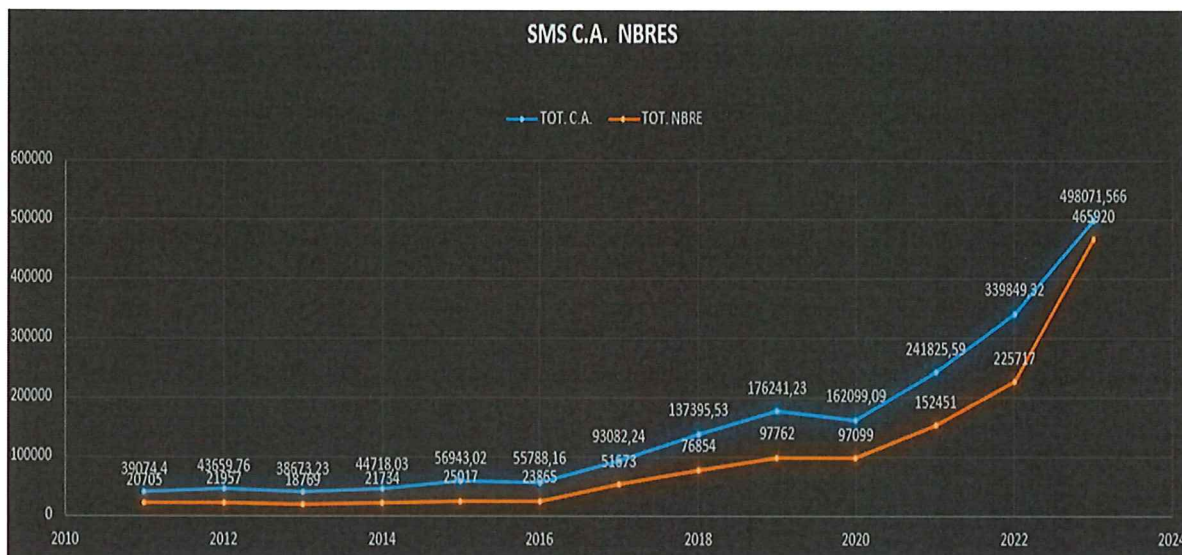
Concernant les redevances, pour rappel, tout paiement du stationnement se fait sur base d'une redevance :

- La redevance T1 est une redevance forfaitaire, due par défaut, pour tout stationnement non couvert par une autorisation ou un paiement proportionnel à la durée et au type de stationnement ;

- La redevance T2 est une redevance acquittée par le biais d'un paiement proportionnel à la durée et au type de stationnement ;



Globalement, la redevance T2 reste majoritairement payée par le biais de l'utilisation de l'horodateur. Les systèmes de paiement par SMS et plateformes sur smartphone, continuent cependant à monter en régime. Comme le montre le graphique ci-après, la forte croissance du paiement via un téléphone, commencée en 2016, se poursuit et s'accroît même depuis 2020.



Aussi, au cours de l'exercice 2023, la RCA a établi un volume de :

↑ 118 343 redevances T1, contre 98 969 en 2022, 95 934 en 2021, 76 961 en 2020, 89 612 en 2019, 95 622 en 2018 et 68 310 en 2017.

↑ 2 343 710 redevances T2, contre 2 124 021 en 2022, 2 048 860 en 2021, 1 715 697 en 2020, 2 197 312 en 2019, 1 892 414 en 2018 et 1 661 636 en 2017.

Au niveau de la récupération, le recouvrement des redevances forfaitaires reste une opération délicate du fait de l'importance des volumes à traiter et des procédures permettant de contraindre l'utilisateur ne s'étant pas acquitté volontairement des sommes dues. Ainsi, au cours de l'exercice 2023, ce ne sont pas moins de 2.326 dossiers qui ont fait l'objet d'une citation ; en justice de paix (1.949), devant le Tribunal de l'Entreprise (375) ou devant le Tribunal de première instance (2), pour la récupération de redevances de stationnement impayées.

---

## Le fait marquant

La fin des travaux de la Ville haute dans le cadre de Charleroi District Creatif a permis la réouverture de plusieurs voiries. L'extension des emplacements de stationnement reste toutefois limitée suite au réaménagement de ces axes et leurs conséquences (augmentation des emplacements PMR, installations de containers TIBI, fermeture aux véhicules de la Place du Manège, etc.).

---

### Historique

---

Dans le cadre du projet PHENIX 3 « Rénovation de la Place de la Digue », la RCA s'est vu confier, par la Ville de Charleroi, la mission de procéder à l'équipement et à la mise en place des techniques spéciales permettant l'exploitation du parking souterrain, dans l'objectif de lui en confier la gestion. Cette délégation d'exploitation s'est matérialisée par une convention réglant les relations entre la Ville de Charleroi et la RCA, approuvée par le Conseil communal du 24 février 2014 et le Conseil d'administration du 25 février 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la liquidation de la Régie Foncière, la RCA s'est également vu confier l'exploitation passive du parking Zoé Drion, dont l'exploitation active est confiée par convention à la société Q-Park jusqu'en 2025.

Par décision du Conseil communal du 26 juin 2023, la RCA s'est ensuite vu confier par la Ville de Charleroi la gestion du parking Roullier (rebaptisé Campus).

---

### Infrastructure

---

Le parking de la Digue dispose de 273 places, réparties en deux niveaux souterrains. Il est principalement réservé, en journée, à l'offre de places de rotation et repose sur une tarification proche de ce qui est appliqué en voirie. Depuis novembre 2017, un nombre limité de places fait l'objet d'une mise à disposition par abonnement (5/7 – 7h/19h ou 7/7 – 24h/24h).

Le parking Campus dispose, lui, de 207 places, sur un seul niveau. Il est totalement réservé à du stationnement rotatif.

---

### Missions

---

- ✓ Assurer l'entretien et le maintien en état des installations ;



- ✓ Accueillir le public sur site dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, 7 jours sur 7 ;
- ✓ Mettre en place des campagnes de promotion de la mobilité, en particulier de la mobilité douce, ainsi que de l'intermodalité ;
- ✓ Développer des solutions de parkings en ouvrage afin de garantir la diversité géographique et technique de l'offre.

---

## Exploitation 2023

---

Au cours de l'exercice 2023, la Régie Communale Autonome était donc chargée de la gestion, directe ou indirecte, de trois structures de parking en ouvrage :

- Le parking de la Digue
- Le Parking Campus
- Le Parking Zoé Drion

Pour rappel, dans le cadre du « Masterplan Parkings » visé par la Ville de Charleroi, de nombreuses rencontres exploratoires ont lieu depuis plusieurs années, avec la RCA, au sujet du développement de divers parkings supplémentaires en bordure du centre-ville, qui viendront augmenter et compléter l'offre d'emplacements de stationnement de la RCA.

Ainsi, courant 2023, la RCA s'est vu confier l'exploitation du tout nouveau parking situé Boulevard Roullier et rebaptisé « Campus ».

Divers problèmes techniques liés aux travaux de construction de ce parking ont contraint les équipes techniques et le responsable du secteur à investir de nombreuses heures de travail afin de permettre audit parking, dont l'infrastructure est financée par des fonds FEDER, d'être ouvert dans les temps, à savoir simultanément à l'inauguration du tout nouveau U-Campus et de la fin des travaux de la Ville haute, en septembre 2023. Divers marchés publics ont dû être lancés en urgence, notamment pour l'installation d'un système de vidéosurveillance, mais aussi du câblage réseau et de l'alimentation électrique permettant une connexion au réseau internet. Par ailleurs, l'aménagement de tous les périphériques de contrôle d'accès et de paiement a également été lancé et suivi par les équipes de la

RCA, tout comme les démarches nécessaires à l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans ledit parking.

Comme chaque année, la Régie a marqué son soutien à divers événements et organisations par l'octroi de tickets d'accès au parking de la Digue. Aussi, en vue de soutenir le commerce local, la Régie a continué de proposer un tarif spécifique pour les commerces, entreprises ou associations souhaitant acheter un nombre important de tickets prépayés pour le parking de la Digue, mais a également consenti, courant de l'année, à étendre l'ouverture du parking jusque minuit. Aussi, comme pour le stationnement en voirie, la RCA a également soutenu diverses actions en faveur des commerçants du centre-ville, très impactés à la fois par la Covid-19, la multitude de travaux et l'inflation. Les chiffres d'exploitation de ce parking se stabilisent.

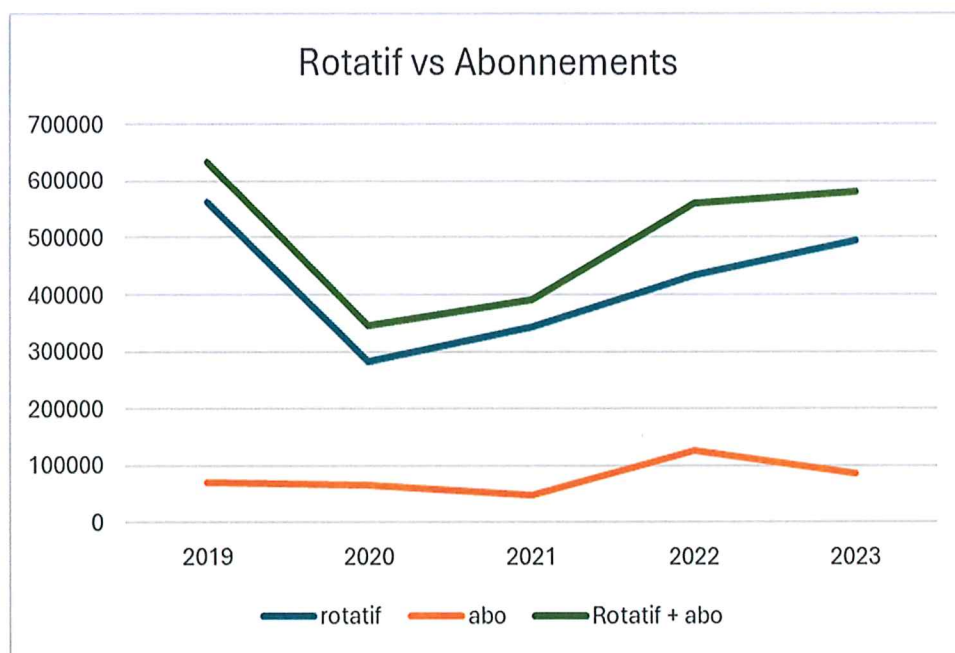
Au niveau du parking Zoé Drion, la RCA est chargée de la facturation des commissions à la société exploitante. A la suite de nombreux manquements constatés (état d'abandon, malpropreté, manque d'entretien, matériel vétuste rendant l'exploitation incommode, ...) divers courriers ont été transmis aux exploitants actuels. Ces derniers ont également été mis en demeure de respecter les termes de la convention en cours.

---

## Les chiffres de l'exercice

---

L'activité du parking de la Digue a repris normalement. En 2023, le nombre d'abonnements, plus élevé, a permis de consolider les rentrées tout en permettant une forte rotation dans le parking en soirée et le week-end.



La part du rotatif dans les recettes est de 85% et augmente de 8 points par rapport à l'année 2022. Les abonnements permettent de percevoir des recettes fixes, auxquelles s'ajoutent, grâce au nouveau système de contrôle d'accès, des recettes variables liées aux dépassements (utilisation du parking en dehors des plages prévues dans l'abonnement).

Au niveau du Parking CAMPUS, les premiers chiffres d'exploitation n'étant pas représentatifs, ils ne sont pas repris ici.

## Le fait marquant

L'ouverture du Parking Campus, début septembre, qui fait presque doubler le nombre d'emplacements en parking en ouvrage exploités directement par la RCA.



## Filiales - Crématorium

Le Crématorium de Charleroi sa

&

La Société d'Etude et de Service pour la Crémation

Conformément à la loi du 20 septembre 1998 modifiant la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures, seule une commune ou une association de communes peut créer et exploiter un établissement crématorium.

Sur base de cette nouvelle loi et en application de celle-ci, les gestionnaires privés de la société d'exploitation du crématorium de Gilly (représentée par des actionnaires privés) ont dû céder le contrôle de leur activité à la Ville de Charleroi.

Quant à la Société d'Etude et de Service pour la Crémation (S.E.S.C.), il s'agit de la société faîtière de l'actionnariat privé du Crématorium de Charleroi sa.

Par divers rachats et transferts de parts, la RCA de Charleroi dispose de 1.266 des 2.000 parts de cette société.

Le Conseil communal du 25 septembre 2003 a créé au sein de la RCA existante un deuxième secteur d'activités relatif aux prestations et services afférents aux pompes funèbres (point 10° de l'AR du 10 avril 1995), afin d'intégrer sa prise de participation dans la Société de Crémation de Charleroi sa. De la sorte, le Crématorium a revêtu la forme d'une filiale de la RCA. Conformément à l'article L1231-8 du CDLD, la RCA dispose de la majorité des voix et assume la présidence dans les organes des filiales.

Courant 2023, conformément aux recommandations de l'audit commandé par le Conseil d'administration en 2016, la fusion des deux structures a été opérée en vue de simplifier leurs modes de fonctionnement. Une réflexion sur la meilleure manière d'intégrer le fonctionnement du Crématorium au sein de la RCA, en tant que filiale, est actuellement en cours. Certaines fonctions dites de « support » pourraient par exemple être réalisées à partir de la RCA, de manière à créer des économies d'échelle.

## Filiales - Immodigue

La société Immodigue a pour objet le financement de l'implantation immobilière de Télésambre et de la RTBF sur un même site au centre de Charleroi, portant sur les investissements en bâtiments et en équipements technologiques destinés à Télésambre.

Cette société est une société commerciale ayant pris la forme d'une société anonyme et dont le capital est constitué de 8.285 actions, dont 2.000 sont détenues par la RCA.

Le solde est détenu par la RTBF (4.285 actions) et la Région wallonne (2.000 actions).

Conformément à l'article L1231-8 du CDLD, la RCA dispose d'une majorité de voix (3/6) dans les organes de gestion et assure la présidence de la société anonyme Immodigue.

Les travaux de construction du bâtiment ont débuté au cours de l'exercice 2015 et se sont achevés au cours du premier semestre 2017.

La télévision locale Télésambre a pu prendre possession des lieux et l'inauguration de ce nouvel outil a eu lieu en septembre 2017.

Les derniers actes relatifs aux transferts de droits entre la RTBF et la société Immodigue ont été passés au cours de l'exercice 2018.

